

Notice Explicative

1) Remplir les documents :

- fiche pour L'OCCE 34
- Extrait de délibération

2) Apporter à la Banque Populaire du Sud (BPS) obligatoirement :

- Extrait de délibération
- **Si vous n'êtes pas personnellement à la Banque Populaire du sud**
- **une pièce d'identité en cours de validité pour chaque mandataire**
(Soit carte d'identité recto/verso ou passeport).
- **un justificatif de domicile de moins de trois mois.**

3) A retourner à l'OCCE34

- **fiche pour L'OCCE 34**
- **Copie de l'extrait de délibération tamponnée par l'agence bancaire**

4) Demander les nouveaux codes d'accès internet et faire le changement du numéro de téléphone correspondant.

Fonctionnement du compte


- **Le fonctionnement du compte** se fait au travers de la **convention POP'ASSO**.

Cette convention regroupe les services suivants :

- Le compte association
- Le chéquier
- La carte de versements (*pour les espèces à déposer*)
- L'assurance des moyens de paiement (*valable pour chéquier et CB*)
- L'accès des comptes via internet
- Les frais de tenue de compte.

Facturation : 5€/Mois (ou avec Carte Bleue 9,18€/Mois).

- **Pour déposer des chèques** : demandez votre carnet de remises de chèques au nom de l'établissement ou récupérez des bordereaux vierges. (*Les dépôts de chèques se font dans toutes les agences Banque Populaire de votre choix en agence ou dans les boîtes aux lettres extérieures*).

 **Pas d'autorisation de découvert** (*sinon compte bloqué et/ou interdit bancaire*).

- **Pas de livret ni d'assurance à souscrire.**

Office Central de la Coopération à l'École de l'Hérault

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

VEAS Parc 2000 - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 63 04 92 - Fax : 04 67 63 04 92 - ad34@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad34

